

Procès-verbal concernant la commune de Bourrai, sur la régénération des autorités constituées et l'exécution du décret relatif au don des cloches et de l'argenterie des églises, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal concernant la commune de Bourrai, sur la régénération des autorités constituées et l'exécution du décret relatif au don des cloches et de l'argenterie des églises, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 245;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40497_t1_0245_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



Fait et clos les jour, mois et an avant dit, et ont, mes collègues et membres des autorités constituées, signé avec moi.

(Suivent 27 signatures.)

Procès-verbal concernant la commune de Bourrai (1).

Aujourd'hui dix-septième jour de brumaire, l'an deux de la République française, une et

indivisible,

Moi, Théodore-Alexis Charpentier, membre du directoire du département de Seine-et-Oise, délégué par le citoyen Couturier, représentant du peuple, pour organiser les autorités constituées et presser l'exécution des lois relatives à la descente des cloches et à l'argenterie des églises dans les communes d'Itteville, Bourrai, etc., me suis arrêté en celle de Bourrai, où étant, j'ai convoqué dans l'église du lieu, une assemblée générale des membres de la municipalité et du conseil, ensemble le comité de

surveillance, et tous les citoyens.

L'assemblée formée, j'ai fait appeler le curé dudit lieu, qui était revêtu du costume dont la loi interdit l'usage hors des fonctions de son métier. Cet individu, repris par moi de sa désobéissance à la loi, a commencé d'abord par me demander à la voir, et prétendu qu'il la con-naissait aussi bien que moi; puis il a dit qu'il ne portait son noir attribut que lorsqu'il était question d'aller consoler les malades. J'ai interpellé tous et chacun des citoyens composant l'assemblée de me déclarer si l'homme en question portait habituellement ou non son habit funèbre, en observant que j'entendais que les déclarants donnassent leur témoignage par écrit, afin que du résultat de l'information le vrai ou le faux des déclarations pût se connaître. Cette observation réduisit au silence un défenseur officieux du curé, et il est résulté de l'aveu unanime des habitants, que le saint homme était revêtu la plus grande partie du temps de son écaille noire. J'ignore si cette couleur est somnifère, mais il est constant que les esprits, dans la commune de Bourrai, sont engourdis par le froid de l'indifférence, et que j'ai été obligé, à plusieurs reprises, de les aviver du cri de Vive la nation! vive la République! etc.

Ne trouvant pas d'étoffe à composer des autorités énergiques et républicaines, j'ai mieux employé le temps. Je me suis fait représenter, et j'offre moi-même à la patrie, l'argenterie de la paroisse, qui compense un peu son défaut de patriotisme et composée de : une croix avec son bâton, une boîte à huile, contenant deux étuis, un plat et deux burettes, un custode, un calice, un soleil, un ciboire et la baguette du bedeau, à quatre viroles, plus la patène du calice, le tout présumé d'argent. J'ai substitué au calice avant dit, un autre calice, provenant d'une chapelle du lieu, et qui m'a paru n'être qu'argenté, avec la patène d'argent. J'ai trouvé deux cloches descendues, dont j'ai requis l'envoi au district dans le jour de demain, ainsi que les ferrements desdites cloches, ainsi que la destruction de toutes les grilles, tant dehors que dans ladite église, et l'envoi du tout au district dans le délai de

huitaine, à peine, par les membres de la municipalité, d'être taxés révolutionnairement et en raison de la fortune de chacun.

Ce point terminé, j'ai consulté avec les administrateurs, procureur syndic et fonctionnaires publics du district d'Étampes, qui m'accompagnaient, sur les moyens à prendre pour découvrir les causes de la froideur de cette commune. Tous ont été d'avis que l'indifférence, pour ne dire plus, du curé pour la chose publique, et la dépendance où se trouvent plusieurs des habitants vis-à-vis des grands propriétaires et leurs agents, pouvaient y avoir contribué beaucoup, et comme il nous a paru instant de porter remède à cette léthargie dont les corps constitués ressentent sans doute l'effet, et attendu la nécessité de porter la lumière dans les châteaux dont ce pays est couvert, nous avons cru qu'il convenait de charger de cette surveillance les comités établis à Étampes, et la Société populaire d'envoyer des apôtres de la liberté et de l'égalité, pour réveiller les âmes engourdies.

Fait et arrêté les jour, mois et an avant dit, et ont, mes collègues et les membres des auto-

rités susnommées, signé avec moi.

(Suivent 25 signatures.)

La coupe provenant du calice de la chapelle de Bourrai, pèse un marc un quarteron et demi

et un gros, y compris sa patène.

Et le lendemain, les citoyens de la susdite commune, ont spontanément demandé que la Convention restât à son poste jusqu'à ce que les tyrans aient mordu la poussière, et ont offert la coupe du calice et sa patène provenant de la chapelle dudit lieu, le pied étant de cuivre argenté, et ont les citoyens ci-dessus, signé avec moi.

(Suivent 15 signatures.)

Procès-verbal concernant la commune de Lardy (1).

Aujourd'hui dix-huit brumaire, l'an deux de la République française, une et indivisible.

Moi, Théodore-Alexis Charpentier, membre du directoire du département de Seine-et-Oise, délégué par le citoyen Couturier représentant du peuple, à l'effet de régénérer les autorités dans les différentes communes des cantons de la Ferté-Aleps et Chamarande, m'étant arrêté en la commune de Lardy, avec les administrateurs, procureur syndic et fonctionnaires publics du district d'Etampes, ci-après signés, qui m'accompagnaient, j'ai trouvé les membres des autorités et les citoyens rassemblés en l'église du lieu pour m'attendre, et j'y suis entré aux cris, énergiquement prononcés, de Vive la République! vive la Montagne! vive Couturier! vivent les sans-culottes! à bas les tyrans!

J'ai donné lecture de ma commission et du procès-verbal des opérations que j'ai faites en la maison du Menil voisin, commune de Bourray. J'ai déclaré aux citoyens que les propriétés de la veuve Ligearac étant devenues nationales par l'émigration de ses héritiers, et ayant établi un surveillant national, à cause du grand âge de cette femme, dont le moral est affaissé par la vieillesse, je ne doutais pas un instant que

⁽¹⁾ Archives nationales, carton AFn 151, plaquette 1223, pièce 34.

⁽I) Archives nationales, carton AFn 151, plaquette 1223, pièce 36.